

**Conseil économique et social**Distr. générale  
2 avril 2015Français  
Original: anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante et onzième session**

Bangkok, 25-29 mai 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire \*

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire  
de la Commission, y compris les activités des institutions  
régionales****Rapport intérimaire sur l'exécution du programme  
de l'exercice biennal 2014-2015****Note du secrétariat\*\****Résumé*

Le présent rapport dresse un bilan des progrès accomplis à mi-parcours dans l'exécution du programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour l'exercice biennal 2014-2015, sur la base des résultats escomptés tels qu'énoncés dans le cadre stratégique. Il présente les résultats provisoires obtenus pour chaque sous-programme ainsi que pour la direction exécutive et l'administration.

Le présent rapport est essentiel pour permettre à la Commission de répondre devant ses membres et membres associés de l'utilisation efficace de ses ressources et de la fourniture des résultats prescrits par son mandat. L'appréciation des réalisations et des résultats du programme s'appuie sur les informations recueillies auprès des utilisateurs finaux des produits et services du secrétariat au moyen d'enquêtes, d'entretiens, d'évaluations ou autres examens.

La Commission souhaitera peut-être examiner le présent rapport et formuler des observations sur l'exécution générale du programme de la CESAP et ses huit sous-programmes. Au vu des enseignements tirés, la Commission est également invitée à donner au secrétariat des orientations quant aux modalités futures de mise en œuvre qui amélioreraient l'efficacité de la CESAP.

\*\* E/ESCAP/71/L.1/Rev.1.

\*\*\* La soumission tardive du présent document est liée à l'examen interne du rapport par le Service de la coordination des politiques et du contrôle du Bureau du Secrétaire général adjoint du Département de la gestion.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mise en œuvre du programme pour la période biennale 2014-2015: principaux résultats obtenus à mi-parcours.....	2
A. Principaux résultats obtenus.....	2
B. Défis, obstacles et objectifs restant à atteindre .....	3
II. Résultats obtenus à mi-parcours dans l'exécution du programme pour 2014-2015.....	3
A. Direction exécutive et administration .....	3
B. Sous-programme 1. Politiques macroéconomiques et développement inclusif.....	4
C. Sous-programme 2. Commerce et investissement.....	6
D. Sous-programme 3. Transport.....	7
E. Sous-programme 4. Environnement et développement.....	9
F. Sous-programme 5. Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe .....	10
G. Sous-programme 6. Développement social .....	11
H. Sous-programme 7. Statistiques .....	13
I. Sous-programme 8. Activités sous-régionales pour le développement....	14

## **I. Mise en œuvre du programme pour la période biennale 2014-2015: principaux résultats obtenus à mi-parcours**

### **A. Principaux résultats obtenus**

1. Pour relever les défis existants en Asie et dans le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'est employée à promouvoir un consensus régional pour l'intégration équilibrée des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, l'inclusion des perspectives régionales dans le programme de développement pour l'après-2015 et l'amélioration de la cohérence au niveau du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Pour faire en sorte que tous ses membres, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement tirent profit de l'intégration économique, la CESAP a appuyé l'engagement de ses États membres dans les concertations régionales et mondiales et a apporté la recherche, l'analyse et la coopération technique nécessaires pour l'établissement de politiques rationnelles dans les domaines suivants: macroéconomie et financement du développement, commerce et investissement, développement du secteur privé et transfert de technologie, systèmes internationaux de transport routier et de logistique, développement durable, technologies de l'information et de la communication et gestion des risques de catastrophe, dimensions sociales y compris la population et le développement et la modernisation des services statistiques. La CESAP a également apporté une assistance technique pour traiter les questions concernant les changements climatiques et le développement social dans le

Pacifique, la protection de l'environnement en Asie de l'Est et du Nord-Est, la facilitation du commerce et des transports et la gestion des ressources en eau et en énergie en Asie du Nord et en Asie centrale, et la réalisation des objectifs convenus à l'échelon international en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

## **B. Défis, obstacles et objectifs restant à atteindre**

2. La mise en œuvre d'un programme de développement durable, qui intègre pleinement les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement, exige que tous les participants envisagent les questions à traiter de manière globale. La réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international souffre souvent dans la région Asie-Pacifique d'insuffisances des cadres institutionnels et des différences de niveaux de développement. Ces obstacles peuvent compromettre l'efficacité de la conception et de l'application des politiques et programmes à l'échelon national. L'évolution rapide et la nature technique de la science et de la technologie, jointes à la difficulté de trouver un équilibre entre les règles en vigueur et les réalités actuelles rendent difficile l'action des décideurs lorsqu'il s'agit d'intégrer des questions prioritaires dans les stratégies nationales de développement. Les insuffisances du partage des données et l'absence d'accord sur les normes réduisent les possibilités d'une coopération internationale efficace au niveau régional.

## **II. Résultats obtenus à mi-parcours dans l'exécution du programme pour 2014-2015<sup>1</sup>**

### **A. Direction exécutive et administration**

*Objectif de l'Organisation:* Veiller à l'exécution intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation dans la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières de la CESAP

*Réalisations escomptées:*

- a) Le programme de travail est géré efficacement
- b) Identification des problèmes émergents exigeant l'attention des États membres
- c) Amélioration de la cohérence des politiques pour la gestion des activités de développement économique et social de l'ONU
- d) Meilleure diffusion des travaux analytiques et normatifs de la CESAP et de ses activités de renforcement des capacités, et meilleure visibilité de la CESAP en tant que première instance régionale au service du développement inclusif et durable, ainsi que de son rôle et de son impact sur l'élaboration des politiques et leurs résultats
- e) Meilleur respect des délais dans la présentation de la documentation

1. À la fin de 2014, 31 % des produits demandés par les organes délibérants avaient été fournis dans les délais prescrits. L'activité à cet égard a souffert jusqu'à mai 2014 des manifestations qui ont eu lieu en Thaïlande et qui ont réduit l'accès aux locaux des Nations Unies ou entraîné leur fermeture

<sup>1</sup> Les produits mentionnés dans la présente section figurent dans le projet de budget-programme soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session (A/68/6 (Sect. 19)). Le budget-programme pour la période biennale 2014-2015 a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/248 A-C.

pendant une période prolongée. La CESAP a utilisé 95,76 % des ressources de son budget ordinaire pour 2014. Cela a essentiellement permis jusqu'ici d'apporter une aide à de hauts fonctionnaires des gouvernements des pays membres et membres associés par des activités de formation (tant individuelle qu'institutionnelle), et ainsi de diffuser des compétences, connaissances et savoir-faire, en particulier en matière de développement économique et social.

2. La soixante-dixième session de la Commission a donné le ton pour 2014 avec l'adoption de vigoureuses résolutions qui auront un impact de longue portée, et a permis aux États membres de faire de la plateforme intergouvernementale de la CESAP l'instance de prise de décisions la plus inclusive de la région. En décembre 2014, 105 recommandations avaient été présentées par des organes intergouvernementaux sur des problèmes émergents requérant attention, ce qui est conforme à l'objectif biennal. Par l'intermédiaire du Cabinet de la Secrétaire exécutive, le secrétariat a assuré une étroite coordination et un solide encadrement pour la réalisation de l'objectif fixé.

3. Le Mécanisme de coordination Asie-Pacifique a continué d'améliorer la coordination et la cohérence au niveau du système des Nations Unies à l'échelle de la région. Il a tenu quatre réunions, dont deux étaient consacrées à la préparation conjointe des contributions à apporter au Sommet Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) – Organisation des Nations Unies. Deux réunions ont eu lieu, respectivement à Jakarta et Bangkok, pour définir les principes généraux et la stratégie de développement de la Phase 2 du plan stratégique ASEAN-ONU pour la coopération en matière de gestion des catastrophes.

4. La couverture médiatique des activités de la CESAP a comporté au total 1 432 articles publiés, dont 10 lettres d'opinion, qui ont paru dans 133 organes d'information, ces derniers comprenant des médias de haut niveau tels que la BBC, CNBC, Financial Times, Bloomberg, CCTV et Channel News Asia. En 2014, la CESAP a également lancé un nouveau site Web, a continué à renforcer sa présence dans les médias et a reçu une couverture accrue dans les organes d'information et les articles d'opinion. Elle a également renforcé son assistance en matière de communication à la Secrétaire exécutive, qui avait récemment pris ses fonctions. Le nombre de personnes s'intéressant à la CESAP sur Twitter a augmenté de 18 %, passant de 26 210 dans la première moitié de 2014 à 31 816 à la fin de la même année.

5. En décembre 2014, 38 % des documents de pré-session avaient été soumis selon la règle des 10 semaines. Ce faible pourcentage est en partie attribuable à la fermeture des locaux des Nations Unies ou à des restrictions d'accès pendant une période prolongée du premier semestre de 2014, ce qui a porté préjudice aux préparatifs d'un nombre important de réunions. Cela a eu aussi pour effet d'augmenter le nombre des réunions tenues durant le second semestre de 2014 et a affecté la préparation et la soumission des documents de pré-session. Ce réaménagement du calendrier a nécessité un certain nombre de mises à jour dans les documents d'information destinés aux réunions, ce qui a entraîné des retards dans leur sousmission par rapport à la règle des 10 semaines.

## **B. Sous-programme 1. Politiques macroéconomiques et développement inclusif**

*Objectif de l'Organisation:* Promouvoir un environnement de politique macroéconomique favorable et renforcer la coopération économique

régionale pour un développement inclusif et durable dans la région de l'Asie et du Pacifique, en particulier afin de réduire la pauvreté et d'atteindre les autres objectifs de développement convenus au niveau international, notamment dans les pays des besoins particuliers

*Réalisations escomptées:*

- a) Meilleure compréhension de la part des décideurs et autres groupes cibles des tendances du développement, des problèmes émergents, des enjeux macroéconomiques et de choix politiques bien étayés propres à stimuler la croissance économique et à réduire la pauvreté ainsi que les écarts de développement
- b) Accroissement de la participation régionale aux forums mondiaux sur le développement et renforcement de la coopération économique et financière régionale pour tirer parti des synergies mutuellement bénéfiques qui contribuent à un développement inclusif et durable, en particulier par le biais de la coopération Sud-Sud
- c) Renforcement des capacités des États membres, notamment des pays ayant des besoins particuliers, afin qu'ils puissent formuler et appliquer des politiques de développement pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et des objectifs de développement convenus à l'échelon international
- d) Renforcement de la capacité des États membres à formuler et mettre en œuvre des politiques de développement rural favorisant l'agriculture durable et la sécurité alimentaire

6. Les travaux de la Commission ont donné lieu à des débats d'actualité et de type nouveau sur les problèmes économiques et sociaux émergents de la région. Quatre cents références à l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (objectif biennal: 850) ont paru dans des documents d'orientation, ouvrages universitaires et dans les principaux moyens d'information. Ces références provenaient d'organes d'information de haut niveau tels que la BBC, Bloomberg, CNN, Financial Times, Reuters, Wall Street Journal et Xinhua, ainsi que de la presse nationale d'intérêt général des pays de la région. Au cours des sessions de la Commission, les États membres ont fréquemment fait mention des conclusions et messages clefs de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique dans leurs déclarations de politique générale et au cours des débats de table ronde.

7. La réunion d'information Asie-Pacifique sur le financement du développement durable, qui était destinée à promouvoir la coopération financière régionale et à renforcer la place de la région dans les instances mondiales a abouti à un document final comportant plusieurs recommandations à l'intention de la CESAP ainsi que des instances mondiales de financement du développement. Le secrétariat a organisé quatre groupes de travail sectoriels en 2014 en vue d'élaborer des recommandations concrètes pour la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique devant avoir lieu en 2015. Pour renforcer la voix de la région, le secrétariat a aussi organisé une consultation de haut niveau sur le programme du Sommet de Brisbane du Groupe des Vingt. Ces activités ont été complétées par des travaux analytiques, y compris des documents de fond, notes d'orientation et documents de travail.

8. La plupart des pays de la région ont intégré les objectifs du Millénaire pour le développement à leurs stratégies de développement. À la fin de 2014, 96,2 % des participants aux activités de la CESAP (objectif biennal: 85 %) ont indiqué qu'ils étaient mieux à même de concevoir et d'appliquer des politiques de développement économique rationnelles. La CESAP a contribué à la formulation d'un plus grand nombre de politiques officielles: 30 en 2014 contre 26 en 2013. L'adoption de la résolution 70/3 de la Commission reflète l'engagement des pays les moins avancés en faveur de l'application du Programme d'action d'Istanbul. Samoa et les Maldives sont sorties de la catégorie des pays les moins avancés, et Kiribati, Vanuatu et Tuvalu sont sur le point d'y parvenir. En outre, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao ont fait part de leur intention de sortir de cette même catégorie d'ici à 2020.

9. L'un des résultats majeurs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a été la réalisation d'un accord pour l'élaboration d'objectifs ambitieux en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture durable. Les travaux du Centre pour l'atténuation de la pauvreté par l'agriculture durable ont contribué à une transformation de la gestion des connaissances en faveur de l'agriculture durable et à la prise en compte des aspects environnementaux, économiques et sociaux. Quatre-vingts pour cent personnes ayant participé aux travaux du Centre (objectif biennal: 85 %) ont indiqué qu'elles étaient mieux en mesure de formuler et de mettre en œuvre des politiques de développement rural propres à stimuler l'agriculture durable et à favoriser la sécurité alimentaire. En 2014, des chapitres de livres, documents de travail, documents d'orientation et bulletins d'information ont été publiés sur la place de la sécurité alimentaire dans le programme de l'après-2015, les systèmes d'innovation agricole et l'accès aux marchés pour les petits exploitants; les activités de formation nécessaires ont été organisées sur ces questions.

### C. Sous-programme 2. Commerce et investissement

*Objectif de l'Organisation:* Renforcer le commerce, l'investissement, le développement de l'entreprise et le transfert des technologies pour un développement inclusif et durable dans la région de l'Asie et du Pacifique

*Réalisations escomptées:*

- a) Meilleure connaissance dans les États membres de la CESAP des tendances, questions émergentes et orientations envisageables dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement de l'entreprise et du transfert des technologies à l'appui d'un développement inclusif et durable
- b) Renforcement de la coopération régionale en matière de commerce, d'investissement, de développement de l'entreprise, d'innovation et de développement et de transfert des technologies à l'appui d'un développement inclusif et durable
- c) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes en matière de commerce, d'investissement, de développement de l'entreprise et de transfert des technologies à l'appui d'un développement inclusif et durable

10. Le Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique est devenu une publication phare, qui suscite beaucoup d'intérêt

dans les médias et chez les décideurs. La CESAP s'est employée activement à accroître la capacité de ses membres à affronter les problèmes émergents et à fonder leurs décisions sur des faits prouvés. Le nombre des articles et références concernant les publications de la CESAP dans le domaine du commerce et de l'investissement a atteint 27 en 2014, contre un objectif biennal de 35, et, dans le domaine du transfert des technologies et de la mécanisation agricole, il est passé de 8 en 2013 à 15 en 2014, dépassant ainsi l'objectif biennal de 10. Le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce (ARTNeT) a continué à promouvoir des options politiques fondées sur des faits prouvés auprès des décideurs de la région, tandis que le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique (UNNEXt) continuait à faire connaître le commerce transfrontière sans papier et à présenter d'autres aspects émergents de la facilitation du commerce.

11. Les négociations tendant à faciliter le commerce transfrontière sans papier ont progressé conformément aux dispositions des résolutions 68/3 et 70/6 de la Commission. Avec l'addition de nouveaux membres et partenaires, le réseau régional d'institutions de recherche sur le commerce et l'investissement (ARTNeT) comprend maintenant 59 institutions membres et 13 partenaires. Le nombre d'experts enregistrés sur UNNEXt a atteint 175. En 2014, 31 États membres ont jugé utile leur participation aux mécanismes de coopération régionale sur le commerce et l'investissement, chiffre qui a dépassé l'objectif biennal de 26. Le chiffre comparable pour l'innovation, le transfert des technologies et la mécanisation agricole a été de 23 en 2014, contre un objectif biennal de 10. Bien que la portée de l'Accord commercial Asie-Pacifique s'agissant de la marge moyenne de préférences soit toujours de 32 %, le nombre de produits bénéficiant de préférences lors de la quatrième série de négociations sur les concessions tarifaires est passé de 5 000 en 2013 à 10 868 l'année suivante.

12. La CESAP s'est activement employée à renforcer les capacités de ses membres en matière d'élaboration de politiques relatives au commerce et à l'investissement, et 1 800 participants ont bénéficié des 42 ateliers de renforcement des capacités qu'elle a organisés à cet effet. En moyenne 93 % des participants (objectif biennal: 80 %) ont indiqué qu'ils étaient mieux à même de formuler ou de mettre en œuvre des mesures touchant le commerce, l'investissement et le développement des entreprises après avoir suivi les activités de la CESAP. En outre, 89,5 % des participants aux activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre pour la mécanisation agricole durable ont estimé avoir amélioré leurs compétences (objectif biennal: 80 %). Les travaux et outils analytiques, notamment le Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique, le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, l'Accord Asie-Pacifique sur le commerce et l'investissement et la Base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce ont contribué simultanément à mieux étayer la prise de décisions et les mesures d'exécution.

#### **D. Sous-programme 3. Transport**

*Objectif de l'Organisation:* Renforcer la coopération et l'intégration régionales dans le domaine des transports, pour un développement inclusif et durable dans la région de la CESAP

*Réalisations escomptées:*

- a) Enrichissement des connaissances des États membres de la CESAP et renforcement de leur capacité à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes de transport
- b) Amélioration de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé à planifier et créer des liaisons de transport international intermodal utilisant notamment le réseau de la Route d'Asie, le réseau du Chemin de fer transasiatique et les ports secs d'importance internationale
- c) Amélioration de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé d'appliquer des mesures pour accroître l'efficacité des opérations et de la logistique des transports internationaux

13. La CESAP a continué à encourager les gouvernements et autres parties prenantes à œuvrer pour le développement durable des transports, les partenariats public-privé et certains aspects de la sécurité routière et elle a contribué à accroître le nombre des politiques, programmes et initiatives officiels, qui sont passés de 80 en 2013 à 85 en 2014. À la soixante-dix session de la Commission, les États membres ont adopté la résolution 70/7 « Mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique », ainsi que la résolution 70/8 « Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale ». Pour la première fois, le Comité des transports et le Comité des technologies de l'information et de la communication ont tenu une session commune sur le thème « Exploitation des synergies intersectorielles entre les infrastructures » afin de promouvoir les synergies entre les TIC et les infrastructures énergétiques et de transport.

14. Le nombre des projets et programmes nationaux conçus pour améliorer l'infrastructure régionale de transport est passé de 60 en 2013 à 65 en 2014. L'Accord intergouvernemental sur les ports secs, s'ajoutant aux accords intergouvernementaux sur les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, a constitué un cadre institutionnel qui a aidé les pays membres à mettre en place des corridors internationaux de transport intermodal. En 2014, le Bangladesh, Sri Lanka et la Turquie ont signé ce dernier accord et la République de Corée et le Viet Nam y sont devenus parties, ce qui a porté le nombre des signataires et parties à 17 et 3, respectivement. Des progrès importants ont été réalisés pour développer et améliorer les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ainsi que les moyens logistiques connexes, ainsi que l'ont rapporté les États membres lors de la quatrième session du Comité des transports, tenue en octobre 2014.

15. Le nombre des initiatives prises pour éliminer les obstacles non physiques et faciliter les mouvements des personnes, des biens et des véhicules le long des itinéraires de transport et aux points de passage des frontières est passé de 24 en 2013 à 27 en 2014. En 2014, l'aide apportée par la Commission a abouti à la signature de l'Accord intergouvernemental de l'Organisation de Shanghai pour la coopération visant la facilitation des transports routiers internationaux. Une série de concertations politiques a été organisée en Asie du Sud et du Sud-Ouest pour inciter des décideurs et autres parties prenantes de la sous-région à s'intéresser aux questions de facilitation des transports, ce qui s'est traduit par un fort engagement en faveur du renforcement de la connectivité des transports et à la prise en compte de la



nécessité d'étendre les corridors des transports et la connectivité dans la sous-région. Une assistance technique a continué d'être apportée à 10 États membres (objectif biennal: 15) dans le cadre d'ateliers de formation portant sur l'amélioration des instruments de facilitation des transports et leur utilisation pour surmonter les obstacles non physiques au transport intérieur.

#### **E. Sous-programme 4. Environnement et développement**

*Objectif de l'Organisation:* Rendre les sociétés de l'Asie et du Pacifique plus durables, plus résilientes et plus inclusives, notamment en encourageant une croissance de qualité

*Réalisations escomptées:*

- a) Meilleure compréhension, par les pouvoirs publics aux niveaux local et national, des politiques relatives à l'environnement, à l'eau et à l'énergie, et aux zones urbaines, ainsi que des stratégies en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif et durable
- b) Amélioration de la capacité des pouvoirs publics et des autres parties prenantes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques relatives à l'environnement, à l'eau et à l'énergie, et aux zones urbaines, ainsi que des stratégies en faveur du développement inclusif et durable
- c) Renforcement de la coopération régionale et du réseautage au sujet des politiques relatives à l'environnement, à l'eau et à l'énergie, et aux zones urbaines, ainsi que des stratégies en faveur du développement inclusif et durable

16. Diverses activités, notamment la réunion d'un groupe d'experts, des concertations multipartites et des projets sur le terrain, ont été organisés en 2014 en vue d'améliorer la compréhension par les pouvoirs publics locaux et nationaux et autres parties des politiques concernant l'environnement, l'énergie, l'eau et les zones urbaines, des stratégies de lutte contre la pauvreté, ainsi que des défis à relever pour un développement inclusif et durable; ces activités ont donné lieu à 9 références (objectif biennal: 13) à des publications, documents d'orientation, projets et activités connexes de la CESAP dans des documents, déclarations et exposés sur les politiques ainsi que dans les principaux médias.

17. La CESAP a organisé une série d'ateliers, voyages d'étude et programmes de renforcement des capacités en ligne, notamment sur la plateforme régionale Web portant sur le développement durable et l'économie verte, y compris la mise au point de plusieurs modules de formation en ligne et la parution sur le site Web de la CESAP du Rapport régional sur la transformation en vue de la réalisation des objectifs du développement durable en Asie et dans le Pacifique. Les activités de renforcement des capacités ont aidé à améliorer les compétences nationales et régionales pour l'intégration de l'environnement aux politiques et plans économiques et autres, l'accent étant mis sur la croissance verte à faible intensité de carbone, la sécurité énergétique et les ressources en eau, et le développement urbain durable; ces activités ont permis d'atteindre plus de 600 décideurs et importantes parties prenantes de la région. Elles ont donné lieu à l'élaboration par les gouvernements de 8 politiques, stratégies et initiatives dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de l'eau et du développement urbain (objectif biennal: 13) en 2014.

18. En 2014, les activités de renforcement des capacités ont visé surtout à appuyer la formation d'un consensus à long terme, notamment dans le

contexte du débat en cours sur le programme de développement de l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Les priorités régionales sur les problèmes clefs telles que la croissance verte, l'efficacité des ressources, la gestion efficace de l'énergie et des ressources en eau et le développement écologique des villes ont été mises en évidence. Une grande partie des travaux a consisté à jeter les bases d'un consensus et à donner aux États membres le résultat des travaux de recherche et d'analyse les plus récents aux fins d'un dialogue intergouvernemental. Dix documents finaux, recommandations et initiatives (objectif biennal: 20) ont été publiés à l'appui des travaux de la Commission dans les domaines de l'environnement, de la sécurité énergétique, de la gestion des ressources en eau et du développement urbain. Y figuraient notamment quatre résolutions de la CESAP, 70/9, 70/10, 70/11 et 70/12, et deux résumés du Président mettant en évidence les priorités et perspectives régionales.

#### **F. Sous-programme 5. Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe**

*Objectif de l'Organisation:* Améliorer la connectivité par les technologies de l'information et de la communication (TIC) et renforcer la coopération et les capacités régionales dans le but de mieux assurer la réduction et la gestion des risques de catastrophe, ainsi que des risques socio-économiques qui y sont associés, aux fins d'un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

*Réalisations escomptées:*

- d) Renforcement de la capacité des États membres à mesurer et analyser la progression vers une société de l'information inclusive et résiliente
- e) Renforcement de la coopération régionale en matière de connectivité par les TIC, afin de favoriser le développement inclusif et durable
- f) Amélioration de la connaissance et de la compréhension qu'ont les États membres des politiques et stratégies efficaces en matière de réduction des risques de catastrophe dans la région
- g) Renforcement de la capacité des États membres à utiliser les TIC dans leurs politiques et programmes en faveur du développement socio-économique inclusif et durable

19. Quatre-vingts pour cent des responsables des politiques (objectif biennal –75 %) ont fait savoir que leurs connaissances et leurs compétences dans l'élaboration de politiques et stratégies relatives aux applications des TIC et à la réduction des risques de catastrophe s'étaient améliorées grâce aux études analytiques, aux ateliers régionaux et à la concertation multipartite. Les États membres ont continué d'apprécier les effets de l'action de la CESAP en faveur de l'amélioration des connaissances et compétences nécessaires à la formulation des politiques et des stratégies dans le domaine des TIC et de la réduction des risques de catastrophe.

20. Un nombre croissant d'États membres de la CESAP ont retiré des avantages des mécanismes de coopération régionaux promus par la CESAP dans le domaine de la connectivité par les TIC, les applications des technologies spatiales et la réduction des risques de catastrophe comme en témoignent neuf déclarations faites et rapports établis en 2014 (objectif biennal – 10). Les systèmes d'information géoréférencée en ligne pour la gestion des risques de catastrophe et le Mécanisme régional pour la sécheresse ont été administrés dans quelques pays pilotes et les bonnes

pratiques qui en ont découlé ont été partagées avec d'autres pays sujets aux catastrophes, en particulier les pays ayant des besoins particuliers. La CESAP a conduit la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017) qui a progressé grâce au soutien des États membres et des partenaires mondiaux/régionaux. De nombreux travaux analytiques ont été effectués, des modules de connaissances conçus et des programmes de renforcement des capacités élaborés pour aider efficacement les États membres.

21. La CESAP a contribué à améliorer les connaissances des responsables concernant les politiques susceptibles d'être efficaces dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience par des études analytiques et le partage de stratégies et de bonnes pratiques sur la réduction des risques de catastrophe lors de réunions régionales d'experts. Soixante pour cent des États membres de la CESAP (objectif biennal – 62) ont fait savoir qu'ils étaient mieux à même d'évaluer, d'anticiper et de gérer les risques de catastrophe. Les responsables gouvernementaux ont pu améliorer leur savoir en matière de gestion de l'information sur les catastrophes, notamment sur la réduction des risques sismiques et les applications du microzonage. Des stratégies régionales portant sur les statistiques relatives aux catastrophes, sur les vulnérabilités et les risques liés aux catastrophes et au climat ont fait l'objet de discussions dans le cadre de tribunes régionales organisées par la CESAP. Cette dernière a continué de renforcer les capacités des États membres dans l'alerte avancée et une meilleure planification préalable grâce à des mécanismes régionaux de coopération dont elle a pris l'initiative.

22. Le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) a été introduit dans 29 pays et son programme de formation s'est élargi à 11 modules. Plus de 27 600 responsables gouvernementaux, décideurs et formateurs du service public ont pu bénéficier d'une formation sur place et en ligne. Plus de 85 % des acteurs participants aux manifestations du Centre (objectif biennal – 85 %) ont reconnu leur pertinence et leur utilité pour leur activité professionnelle. Le programme est de plus en plus largement intégré aux cadres de renforcement des capacités nationales ce qui permet de le pérenniser et d'accroître son impact. À la fin de 2014, 185 cours de formation nationaux (objectif biennal – 185) ont été mis au point par le Centre de formation. Les modules du campus virtuel du CAPFTIC sont disponibles dans 14 langues. La série de cours d'initiation existe maintenant dans 14 pays et dans six langues et est adopté par un nombre croissant de centres universitaires.

## **G. Sous-programme 6. Développement social**

*Objectif de l'Organisation:* Renforcer la coopération régionale dans l'édification d'une société socialement inclusive qui protège, autonomise et garantit l'égalité pour tous les groupes sociaux en Asie et dans le Pacifique

*Réalisations escomptées:*

- a) Connaissance approfondie et meilleure compréhension des tendances et des politiques en matière de développement social et de population dans la région, notamment leurs aspects sexospécifiques, ce qui facilite la prise de décisions efficaces par les États membres de la CESAP

- b) Resserrement de la coopération régionale et amélioration de la capacité à mettre en œuvre les engagements internationaux en faveur de l'intégration et de la protection sociales, notamment celles des groupes sociaux vulnérables en Asie et dans le Pacifique
- c) Resserrement de la coopération régionale et amélioration de la capacité à mettre en œuvre les engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique
- d) Resserrement de la coopération régionale et amélioration de la capacité à promouvoir les droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique

23. Six États membres de la CESAP (objectif biennal – 12) ont fait état de l'utilité des grands choix, stratégies et bonnes pratiques de développement social promus par la CESAP pour des prises de décisions efficaces par rapport à la Stratégie d'Incheon, à la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, à la boîte à outils de la protection sociale et à propos de l'intégration du genre et de l'autonomisation économique des femmes. Quatre-vingt-quatorze pour cent des personnes ayant participé aux évaluations des publications et rapports de la CESAP (objectif biennal – 80 %) ont fait savoir que leurs connaissances et leur perception des tendances, politiques bonnes pratiques en matière de développement et de population avaient été améliorées, particulièrement en ce qui concernait le vieillissement, le genre, les inégalités, la protection sociale et l'autonomisation des femmes. Quatre-vingt-treize pour cent des personnes ayant participé aux évaluations des produits analytiques (objectif biennal – 70 %) ont fait savoir que leurs connaissances et leurs perceptions des dimensions du développement social et des tendances développement du point de vue du genre avaient été améliorées, particulièrement dans le domaine du vieillissement.

24. En 2014, les États membres de la CESAP ont adopté des résolutions, décisions et recommandations pour faire écho au consensus régional sur la promotion de la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, sur la participation de la jeunesse au développement durable et à l'application de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. Neuf cadres, partenariats et dispositifs régionaux et sous-régionaux (objectif biennal – 5 activités) ont été mis en place aux fins de la coopération, notamment l'Alliance Asie-Pacifique des services à la jeunesse, le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale ainsi que sept mesures nationales se rapportant à la mise en œuvre de la Feuille de route de la CESAP pour 2015: Cadre régional d'action pour le VIH et le sida.

25. Les États membres de la CESAP ont adopté trois recommandations (objectif biennal – 3) en vue de renforcer les cadres et arrangements régionaux et sous-régionaux de coopération pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; le rapport de la troisième session du Comité du développement social et la contribution de l'Asie-Pacifique à la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme sur les difficultés et les succès de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire du développement se rapportant aux femmes et aux filles. Quatre-vingt-treize pour cent des participants gouvernementaux (objectif biennal – 80 %) aux ateliers régionaux sur le soutien

à l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes ainsi qu'aux droits des personnes âgées de la région, ont reconnu que leurs connaissances et leurs compétences sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes avaient été renforcées.

26. Huit recommandations, décisions et initiatives (objectif biennal – 8) avaient été adoptées par les États membres de la CESAP pour renforcer les cadres régionaux et sous-régionaux de coopération pour la promotion des droits des personnes handicapées. Ces initiatives comprenaient notamment un engagement de haut niveau vis-à-vis de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, le lancement de la Stratégie d'Incheon dans six pays, 15 plans d'action nationaux sur les objectifs de fond de la Stratégie d'Incheon et un plan d'action national sur la collecte de statistiques pour les indicateurs de la Stratégie d'Incheon. Quatre-vingt-quinze pour cent des personnes ayant participé à l'évaluation de la Réunion Asie-Pacifique sur la prise en considération du handicap dans la réduction des risques de catastrophe: Faire évoluer les mentalités grâce à la connaissance, qui a eu lieu les 22 et 23 avril 2014 à Sendai (Japon), sont convenus que le partage des bonnes pratiques à la Réunion leur avait permis d'améliorer leurs connaissances sur la prise en compte du handicap dans la réduction des risques de catastrophe.

## H. Sous-programme 7. Statistiques

*Objectif de l'Organisation:* Améliorer l'utilisation des statistiques la prise des décisions en connaissance de cause et établir et diffuser des statistiques de qualité pour des sociétés inclusives, durables et résilientes dans la région de la CESAP

*Réalisations escomptées:*

- a) Meilleure compréhension, parmi les décideurs et la population, grâce à l'information et aux analyses statistiques, des tendances du développement et des problèmes émergents afin de promouvoir des sociétés inclusives, durables et résilientes
- b) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP à produire, diffuser et utiliser les statistiques conformément aux normes convenues internationalement et aux bonnes pratiques à l'appui des progrès réalisés sur la voie de sociétés inclusives, durables et résilientes

27. De nouvelles applications analytiques de la base de données statistiques ont été mises au point en 2014, en particulier dans le cadre du Rapport Asie-Pacifique sur le commerce et l'investissement et la plate-forme de suivi du Forum Asie-Pacifique de l'énergie. La portée des indicateurs de statistiques de l'énergie compilés dans les bases de données statistiques de la CESAP a été grandement élargie avec de nouveaux indicateurs relatifs à la dépendance des pays par rapport aux importations, l'utilisation de l'énergie au niveau national et la production d'énergie renouvelable. Le nombre de téléchargements de produits statistiques en ligne fournis par la CESAP est passé de 500 par mois en 2013 à 1000 par mois en 2014. Le format amélioré pour la diffusion en ligne de l'Annuaire de statistiques s'est avéré être un succès ainsi qu'en témoigne le surcroît d'activité des utilisateurs de la base de données en ligne au cours de 2014. La CESAP a introduit une nouvelle série de publications « Stats Briefs » qui lui a permis d'accroître son lectorat. Ses produits et outils de connaissance ont renforcé les compétences des décideurs et leurs capacités à promouvoir des sociétés inclusives, durables et résilientes.

28. La première Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique a approuvé un programme d'action régional pour la décennie 2015-2024. La Réunion de haut niveau sur l'application coordonnée des normes internationales en matière de statistiques macro-économiques a contribué à renforcer la coordination entre les producteurs et utilisateurs de statistiques économiques. Cent pour cent des participants aux ateliers et réunions d'experts (objectif biennal – 65) ont fait savoir qu'ils avaient pu appliquer les connaissances acquises pour fournir de meilleures données comparables et mieux les utiliser. Sept cent vingt-neuf responsables et statisticiens gouvernementaux ont amélioré leur connaissance des normes méthodes et cadres internationalement acceptés ainsi que leurs compétences, en participant aux programmes de formation de la CESAP. Soixante et un pour cent des statisticiens venant de systèmes nationaux formés par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (objectif biennal – 70) ont déclaré qu'ils étaient mieux à même de produire des données de très bonne qualité en temps opportun.

## I. Sous-programme 8: Activités sous-régionales pour le développement

### Composante 1

#### Activités sous-régionales pour le développement dans le Pacifique

*Objectif de l'Organisation:* Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région du Pacifique dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, le Programme d'action d'Istanbul et les Objectifs du Millénaire pour le développement

*Réalisations escomptées:*

- a) Renforcement de la capacité de concevoir et mettre en œuvre des mesures concrètes et supplémentaires au niveau national et/ou sous-régional pour traiter effectivement les vulnérabilités et les besoins de développement des pays et territoires insulaires du Pacifique
- b) Les pays et territoires insulaires du Pacifique sont à même d'influencer les activités des forums et processus régionaux et mondiaux de développement durable
- c) Coopération et intégration intrarégionales renforcées pour la promotion du développement inclusif et durable, y compris par la coopération Sud-Sud

29. Au cours de 2014, la CESAP a reçu et traité sept demandes émanant de gouvernements du Pacifique (objectif biennal – 10). Trois responsables gouvernementaux de pays insulaires du Pacifique ont pu accroître leurs connaissances concernant l'impact des changements climatiques tandis que Kiribati élaborait un plan de travail et une stratégie en vue de leur mise en œuvre au niveau national. Trois pays ont augmenté le nombre de rapports consacrés aux droits des femmes et rédigé des textes législatifs sur les droits des personnes handicapées conformément aux normes internationales. Cela a conduit un pays insulaire du Pacifique (îles Marshall) à accéder à la Convention sur les droits des personnes handicapées. Grâce aux publications techniques à la rédaction desquels a contribué le bureau sous-régional pour le

Pacifique et qui ont été lancé à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, au moins 10 autres pays insulaires du Pacifique ont pu renforcer leur sensibilisation et accroître leurs connaissances dans les domaines des changements climatiques, des migrations, de l'exclusion sociale, des pêcheries et du développement durable.

30. Des délégués du Pacifique de plus en plus nombreux et de niveaux de responsabilité de plus en plus élevés étant présents aux réunions de la CESAP, des résolutions portant sur les vulnérabilités des petits pays insulaires en développement ont été régulièrement adoptées par la Commission. Six objectifs et initiatives de politique de développement durable (objectif biennal – 10) ont été étudiés par la CESAP. Le Forum des îles du Pacifique pour le développement a mis au point, avec un soutien technique important et les conseils de la Commission sur la croissance verte, un cadre de croissance verte. De même, la Stratégie décennale pour la statistique dans la région du Pacifique (phase II) a été élaborée avec un soutien technique dans le domaine des statistiques. Grâce à un soutien technique dans le domaine du handicap, l'examen périodique universel pour Kiribati a été mené à bien et soumis au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

31. Six initiatives de coopération Sud-Sud entre le Pacifique et l'Asie (objectif biennal – 12) ont favorisé le développement inclusif et durable. Le bureau a organisé un atelier sur les avantages à attendre de l'Accord commercial Asie-Pacifique pour lequel les pays insulaires du Pacifique ont manifesté de l'intérêt et à propos duquel ils ont prié la CESAP d'entreprendre des études pour évaluer les coûts et avantages dudit accord pour les différents pays. La première réunion du groupe de travail sur la coopération économique et technique a porté sur les fragilités et risques partagés en Asie et dans le Pacifique. La Consultation du Pacifique sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015 a donné aux pays insulaires du Pacifique l'occasion de discuter et de convenir d'une position régionale sur le programme de développement pour l'après-2015.

## **Composante 2**

### **Activités sous-régionales pour le développement en Asie de l'Est et du Nord-Est**

*Objectif de l'Organisation:* Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

*Réalisations escomptées:*

- a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement, y compris leurs aspects sexospécifiques, pour traiter les questions liées au développement durable, en tenant compte des choix de l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, de l'efficacité énergétique, des TIC, de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, de la réduction de la pauvreté et du développement des infrastructures
- b) Renforcement du partage de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires du développement concernés pour traiter les problèmes prioritaires de l'Asie de l'Est et du Nord-Est et ainsi

appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

32. La CESAP a fait des progrès significatifs pour combler les lacunes de la coopération sous-régionale grâce à laquelle les États membres ont amélioré leurs capacités de résoudre les problèmes de connectivité sous-régionale, de développement durable, d'efficacité énergétique, de réduction des risques de catastrophe et de développement inclusif. Quatre-vingt-quinze pour cent des participants aux activités de la CESAP (objectif biennal – 75 %) ont reconnu l'importance et la pertinence de la Commission dans la formulation et la mise en œuvre de politiques et programmes dans les domaines prioritaires essentiels. La CESAP a continué de renforcer les capacités pour la facilitation du commerce et du transport, en particulier en Mongolie en mobilisant une assistance technique d'autres membres de la sous-région. Pour remédier aux disparités entre les États membres de l'Asie de l'Est et du Nord-Est en matière de développement et de coopération économiques, elle a eu des consultations régulières avec les États membres dans le cadre de manifestations consultatives afin de préciser et recenser les activités conjointes qui ont permis de valoriser la coopération entre les membres, d'élargir la coopération sous-régionale dans la recherche de solutions aux vastes problèmes du développement durable.

33. La CESAP, par l'intermédiaire du bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, a collaboré avec les États membres et d'autres acteurs pour formuler un programme de travail visant à traiter les problèmes prioritaires de la sous-région. Environ 70 % des États membres (objectif biennal – 70) ont fait savoir que la coopération portant sur la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international entre les principaux acteurs de la région s'était renforcée. La CESAP a créé une tribune pour le partage d'idées innovantes à l'intention des gouvernements, autorités locales, secteur privé et société civile afin d'instaurer des sociétés conviviales pour les personnes âgées en Asie de l'Est et du Nord-Est. La CESAP a créé le Forum de développement de l'Asie du Nord-Est pour faciliter les discussions à partir de travaux de recherche et d'analyse des politiques et pratiques de l'assistance au développement et de la coopération dans les pays de l'Asie du Nord-Est. Cinq institutions partenaires de la sous-région (objectif biennal – 6) ont participé aux activités de partage des connaissances facilitées par la CESAP.

### **Composante 3**

#### **Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Nord et en Asie centrale**

*Objectif de l'Organisation:* Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

*Réalisations escomptées:*

- a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement, notamment ceux comportant des dimensions sexospécifiques, pour traiter les questions liées à la facilitation du transport et du commerce, à l'eau, à l'énergie et à l'environnement



- b) Renforcement du partage de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires du développement concernés pour traiter les problèmes prioritaires de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale et ainsi appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

34. La CESAP, par l'intermédiaire du bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, a coopéré étroitement avec les États membres pour répondre aux demandes portant sur le renforcement des capacités de formuler et de mettre en œuvre des politiques dans des domaines essentiels du développement intéressant la sous-région, notamment le commerce, la facilitation du transport, les ressources en eau et en énergie et l'adaptation aux changements climatiques. Soixante-quinze pour cent des États membres, organisations internationales et partenaires (objectif biennal – 70) ont reconnu l'importance des activités de la CESAP en matière de coopération économique régionale. Les activités de renforcement des capacités réalisées par le bureau ont permis de sensibiliser davantage les États membres et de renforcer le partage des connaissances de l'information entre les membres de la sous-région.

35. La CESAP a continué de faciliter la recherche d'un consensus, la mise au point d'actions concertées et l'établissement de partenariats et de rapports stratégiques à l'appui des objectifs de développement convenus à l'échelon international en Asie du Nord et en Asie centrale dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA). Environ 60% des États membres (objectif biennal – 60) ont fait savoir que la collaboration dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international entre les principaux acteurs de la région s'était accrue. Les États membres du SPECA sont tombés d'accord pour renforcer le rôle de ce dernier afin de permettre une participation plus proactive des pays membres dans la coordination des donateurs et assurer une meilleure coordination entre les programmes, organisation et donateurs régionaux. Cinq institutions partenaires de la sous-région (objectif biennal – 6) ont participé aux activités de partage des connaissances facilitées par la CESAP.

#### **Composante 4**

##### **Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest**

*Objectif de l'Organisation:* Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

*Réalisations escomptées:*

- a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP en Asie du Sud et du Sud-Ouest de concevoir et mettre en œuvre des politiques et les programmes de développement pour traiter les grandes questions liées au développement et exploiter le potentiel de la coopération régionale et Sud-Sud, l'accent étant mis tout spécialement sur les pays ayant des besoins particuliers dans la sous-région
- b) Renforcement du partage de connaissances, des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et

d'autres partenaires du développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et ainsi appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

36. La CESAP, par l'intermédiaire de son bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, a collaboré étroitement avec les États membres pour répondre à la demande portant sur le renforcement des capacités de formuler et de mettre en œuvre des politiques dans les principaux domaines de développement intéressant la sous-région, notamment la croissance inclusive, l'accélération des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, la promotion du commerce et la connectivité régionale, l'intégration économique régionale, la réduction des risques de catastrophe et le développement/urbanisation durable. Toute une série de concertations régionales ciblées, d'ateliers de renforcement des capacités et de réunions d'experts s'appuyant sur des travaux de recherche et d'analyse rigoureusement factuels et des recommandations de politique générale, ont été organisés. Environ 80 % des participants aux activités de la CESAP (objectif biennal – 70) ont estimé que les activités de la CESAP avaient été pertinentes et utiles pour la formulation et la mise en œuvre de politiques et programmes visant à résoudre les principaux problèmes prioritaires de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Le nombre de références aux travaux effectués par la CESAP au niveau sous-régional, dans les principaux médias de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, a été estimé à 63 en 2014 (objectif biennal – 100).

37. La CESAP s'est efforcée de maintenir son rôle de centre et de plateforme sous-régionale du savoir ayant pour objectif de rechercher un consensus, de mener des actions concertées et d'établir des partenariats et des relations stratégiques à l'appui des objectifs de développement convenus à l'échelon international. Environ 60 % des États membres (objectif biennal – 60) ont fait savoir que la coopération dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international entre les principaux acteurs de la région s'était renforcée. Au cours de l'année, le bureau a réalisé et diffusé une vaste gamme d'ouvrages pertinents par des voies diverses dans le cadre d'une stratégie multidirectionnelle, notamment dans divers numéros de la série de documents de réflexion sur le développement, de la lettre d'information électronique *Development Monitor* et sur le site Web. Le bureau a lancé plusieurs publications phares, convoqué des séminaires et des sommets auxquels il a contribué et qui ont eu un grand retentissement. Huit institutions partenaires de la sous-région (objectif biennal – 8) ont participé aux activités de partage des connaissances facilitées par la CESAP.

## **Composante 5**

### **Activités sous-régionales pour le développement en Asie du Sud-Est**

*Objectif de l'Organisation:* Traiter efficacement les problèmes prioritaires de la sous-région de l'Asie du Sud-Est dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement inclusif et durable pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

*Réalisations escomptées:*

- a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP en Asie du Sud-Est de concevoir et mettre en œuvre des politiques et les programmes de développement pour traiter les grandes questions liées

au développement et exploiter le potentiel de la coopération régionale et Sud-Sud, l'accent étant mis tout spécialement sur les pays ayant des besoins particuliers dans la sous-région

- b) Renforcement du partage de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires du développement concernés pour traiter les grands problèmes prioritaires de l'Asie du Sud-Est et ainsi soutenir la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement

38. La CESAP a continué d'aider le Gouvernement du Myanmar dans ses efforts d'intégration à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de veiller à ce que le secteur privé et autre acteurs participent pleinement au processus de réforme. La Commission a amélioré les capacités de promotion des investissements pour les petites et moyennes entreprises en renforçant les capacités des responsables gouvernementaux dans les domaines du développement du transport inclusif et durable, notamment celles des statisticiens d'entreprendre des analyses statistiques permettant de suivre l'évolution des indicateurs à l'appui des politiques de développement inclusif dans la sous-région. Grâce au partage des meilleures pratiques régionales, la CESAP a aidé le Timor-Leste à renforcer les capacités des responsables gouvernementaux dans la mise en œuvre du Plan de développement stratégique national 2011-2030. Lors de consultations informelles, 70 % des participants aux activités de la CESAP (objectif biennal - 75 %) ont fait savoir qu'ils avaient trouvé ces activités pertinentes et utiles pour la formulation et la mise en œuvre de politiques et programmes portant sur les principaux domaines d'action prioritaires en Asie du Sud-Est.

39. La CESAP a facilité cinq initiatives de collaboration avec la participation des États membres et autres parties prenantes (objectif biennal – 6) pour traiter les problèmes prioritaires de la sous-région. En partenariat avec la Banque asiatique de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement de la République démocratique populaire lao, elle a organisé à Vientiane, du 24 au 26 juin 2014, un atelier sous-régional de promotion sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie du Sud-Est. La CESAP, par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régional pour la région de l'Asie et du Pacifique, a également facilité le lancement du Défi Faim zéro au Timor-Leste en janvier 2014. Elle a constitué une tribune pour le partage des connaissances sur l'état, les défis et les perspectives de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Compte tenu des défis émergents, les grandes priorités de développement de la sous-région étaient de renforcer la plate-forme Myanmar SME Link qui avait pour but d'ouvrir des débouchés mondiaux aux entrepreneurs locaux, de créer des emplois et de promouvoir le développement inclusif, de faciliter le développement d'un système intégré de transport et de logistique dans les pays de l'ASEAN et de la sous-région du Pacifique et de promouvoir, dans le cadre de divers programmes de coopération technique et de programmes de renforcement des capacités, la coopération Sud-Sud avec la Communauté économique ASEAN, à l'intention des États membres de l'ASEAN ayant le statut d'État moins avancé.